

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Procurations : 9

Absent : 1

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'HÉRIC**  
**Séance du 27 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 21 juillet 2023

**PRÉSENTS** : JP JOUTARD, I CHARTIER, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, C IMPARATO, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, F FERRÉ, W BOUDAUD

**PROCURATIONS** : D JULIENNE à A BOUJU, P DESCAMPS à C ROBERT, JA BIDET à M PITAUD, S LEMAÎTRE à JN RAGOT, P COUBARD à E COURTOIS, B LEFORT à K BOMBRAY, M HOLOWAN à F FERRÉ, D ALLAIS à W BOUDAUD, O PLOQUIN à P PINEL

**ABSENT EXCUSÉ** : E CHINCHOLE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : C IMPARATO

### **OBJET : 2023-45 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver une modification du tableau des effectifs pour permettre l'accueil de deux nouveaux agents, sur des grades différents. Les postes précédents ont vocation à être supprimés après passage en Comité Social Territorial.

#### Filière technique :

- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (21h/semaine) au multi-accueil pour exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture. L'agent recruté est titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture mais n'a pas le concours pour exercer à ce grade.
- création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet pour le Directeur des Services Techniques. L'agent précédemment en poste sur cette fonction était ingénieur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- APPROUVE la modification proposée au tableau des effectifs ci-joint ;
- 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Secrétaire de séance,  
Christophe IMPARATO



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécourants citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



POUR EXTRAIT CONFORME  
À HÉRIC, le 27 juillet 2023  
Le Maire,  
Jean-Pierre JOUTARD

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-45 MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS

---

Date de transmission de l'acte : 04/08/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 04/08/2023

---

Numéro de l'acte : 20230804-03 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230727-20230804-03-DE

---

Date de décision : 27/07/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. création, transformation de postes / tableau des effectifs